

"Pour une justice favorisant la réinsertion des mineurs en conflit avec la loi"

Tunis, 20 avril 2018 – Les résultats du projet de soutien à l'amélioration du système de la justice pour enfant en Tunisie ont été présentés lors d'un atelier de restitution organisé vendredi 20 avril 2018 à Tunis sous le haut patronage du Ministre de la justice M. Ghazi Jeribi, et en présence de l'Ambassadeur de l'Union européenne en Tunisie M. Patrice Bergamini.

En Tunisie, le cadre législatif pour les droits de l'enfant existe - Code de protection de l'enfance, la Constitution tunisienne tout comme la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, ratifiée par la Tunisie en 1989, protègent les droits de l'enfant. Cependant les mécanismes garantissant ces droits ne sont pas tous opérationnels en Tunisie. C'est pourquoi, le Ministère de la justice en partenariat avec l'Union européenne et l'UNICEF, a lancé en 2013 un programme¹ ambitieux pour améliorer la justice juvénile et amener tous les acteurs à garantir une meilleure application de la loi. Le programme a également travaillé sur les alternatives à la détention des mineurs, pour privilégier la liberté surveillée et la médiation.



Grâce à l'implication de tous les intervenants, dont le Ministère de la justice, le Ministère de l'intérieur, le Ministère des affaires sociales, le Ministère de la femme, de la famille et de l'enfance, le Ministère de l'éducation, les organisations professionnelles (y compris l'Ordre national des avocats de Tunisie) et celles de la société civile, des résultats tangibles ont été atteints.

Tout d'abord un manuel de formation des acteurs de la justice juvénile (magistrats, police judiciaire, conseillers de l'enfance, agents pénitentiaires, avocats, etc.) a été élaboré, des **formations ont été réalisées pour 1000 agents** dont certains ont aussi bénéficié de visites d'études. Pour assurer la durabilité de ces actions, les modules de formation sont maintenant intégrés dans les programmes de l'école des cadres de la police et de la garde nationale et l'Institut national du travail et des études sociales (INTES) qui a aussi créé un Master spécialisé en protection de l'enfant.

¹ Le projet qui a duré 4 ans, a bénéficié du financement de l'Union européenne (1.8 millions d'euros soit près de 5 millions de dinars) dans le cadre du Programme d'Appui à la Réforme de la Justice (PARJ), et a été mis en œuvre par l'UNICEF.



Le projet a contribué à promouvoir les alternatives à la détention des enfants en conflit avec la loi, notamment par l'application du mécanisme de liberté surveillée et la médiation. **Le recours aux mécanismes de médiation a augmenté en moyenne de 30%** entre 2014 et 2017, dans les 6 gouvernorats² visés par le projet.

La mise en place d'un mécanisme de coordination interministériel, sous forme de comité technique, a permis d'améliorer le travail en réseau entre les acteurs publics afin de toujours privilégier l'intérêt supérieur de l'enfant. **Les acteurs de la chaîne pénale disposent à présent de six guides décrivant le rôle de chacun**, notamment un guide pour les officiers de la police judiciaire, un guide pour les magistrats et avocats, un guide pour les acteurs des Centres de défense et d'intégration sociale (CDIS), un guide pour les délégués à la protection de l'enfance, un guide pour les agents des centres de rééducation (DGPR) et enfin un guide pour les conseillers de l'enfance.

Le projet a réalisé les **cinq études suivantes** : un référentiel des études et recherches réalisées dans le domaine de la justice juvénile, une documentation sur les pratiques de la liberté surveillée en Tunisie, une étude sur la réintégration de la jeune fille en conflit avec la loi ainsi que deux études portant sur un échantillon d'arrêts et procès-verbaux des audiences des juges pour enfant.

De façon pratique, le projet a renforcé **la capacité de la société civile dans les 6 gouvernorats**. Trois associations³ ont bénéficié de financements pour accompagner la médiation pénale, promouvoir les mesures de déjudiciarisation et aussi l'accompagnement de la réinsertion socioéconomique. Au total c'est près de 200 mineurs qui ont pu être accompagnés en évitant la détention ou la récidive. 25 associations tunisiennes ont aussi été formées à intervenir dans le domaine de la justice juvénile.

Le Ministre de la justice a annoncé la création par décret du 13 avril 2018 d'une unité au sein du Ministère de la justice chargée de coordonner les actions des instances judiciaires et les différents acteurs intervenant dans le domaine. L'Ambassadeur de l'Union européenne a précisé que la jeunesse tunisienne est une priorité conjointe entre l'UE et la Tunisie. Les programmes de coopération de l'UE soutiennent la jeunesse de façon transversale, que ce soit dans le secteur de l'éducation ou de l'insertion sociale. Les mineurs en conflit avec la loi sont particulièrement vulnérables, c'est pourquoi l'Union européenne, en partenariat avec l'UNICEF, a fourni son appui aux administrations dédiées ainsi qu'aux associations pour contribuer à leur réinsertion.

Suite à la projection d'un film sur les réalisations du projet, les participants à cet atelier de restitution rassemblant les intervenants dans la justice juvénile se sont accordés pour accélérer la mise en place des délégués à la liberté surveillée et aussi promouvoir les mesures alternatives à la détention, notamment en ayant un recours plus systématique à la médiation. Pour sa part l'Union européenne a annoncé que sa coopération avec la Tunisie et l'UE va prendre un nouvel élan avec la prochaine signature de la 3^{ème} phase du PARJ (60 Millions d'euros) qui prévoyait des mesures en faveur de la justice juvénile.

Pour plus d'information:

Délégation de l'Union européenne en Tunisie: Marie-Hélène Enderlin, chargée de Programme Appui institutionnel et Justice: marie-helene.enderlin@eeas.europa.eu

UGPARJ: Mohamed Zghal, Chargé de communication au PARJ : mohamed.zghal@parj.gov.tn

UNICEF: Dhahri Mokhtar, spécialiste en communication à l'UNICEF : mdhahri@unicef.org

² Tunis, Grand Tunis, Sousse, Kairouan, Sfax, Gabès

³ L'Association Horizon d'Enfance à Gabes, l'Association Tunisian Forum for Youth Empowerment, l'Association des habitants d'El Mourouj 2.